



Crédit Photo : IPAR

Rapport d'apprentissage : les impacts systémiques de
l'assurance agricole sur le système de marché sénégalais
FEED THE FUTURE SENEGAL DOOLEEL MBAY

Mars 2024



TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	3
Liste des sigles et Abréviations.....	4
I. RESUMÉ EXECUTIF.....	5
II. INTRODUCTION.....	7
II.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'APPRENTISSAGE.....	7
II.2. L'approche de DOOLEEL MBAY concernant les services d'assurance agricole.....	8
III. MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE.....	9
III.1. Revue documentaire.....	9
III.2. Consultations avec les parties prenantes.....	9
IV. Résultats clés de l'analyse systémique du marché de l'assurance agricole.....	10
IV.1. ÉTAT DES LIEUX.....	10
IV.1.1. Evolution de l'assurance agricole.....	10
IV.1.2. INCLUSION DES FEMMES ET DES JEUNES.....	12
IV.2. Cadre de l'analyse systémique.....	13
IV.3. Cartographie des produits d'assurance.....	14
IV.4. Impact de l'assurance agricole sur les producteurs.....	18
IV.5. Les facteurs clés de succès.....	19
IV.6. Les défis que fait face l'assurance agricole.....	22
IV.7. Récapitulatif des forces/limitations des produits d'assurance agricole.....	25
V. ENSEIGNEMENTS.....	26
VI. RECOMMANDATIONS.....	29
VII. CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES.....	35
BIBLIOGRAPHIE.....	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Impacts de l'assurance agricole sur le financement des chaînes de valeurs agricole	8
Figure 2: Valeurs assurées par type de spéculation de 2009 et 2023 au Sénégal (Source CNAAS).....	11
Figure 3: Valeurs assurées par type de spéculation de 2019 à 2023 au Sénégal (Source CNAAS).....	11
Figure 4: Superficies par type d'assurance agricole entre 2009 et 2023 au Sénégal (Source CNAAS) .	12
Figure 5: Nombre d'assurés au Sénégal selon le sexe de 2019 à 2023 (Source CNAAS).....	13
Figure 6: cadre d'analyse.....	14
Figure 7: Nombre d'assurés au Sénégal selon le sexe de 2019 à 2023 (Source CNAAS).....	21
Figure 8: Facteurs limitants la souscription à l'assurance au Sénégal.....	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: liste des acteurs enquêtés.....	10
Tableau 2: Répartition des assurés selon leur sexe et la branche de l'assurance agricole au Sénégal pour les 3 clients agrégateurs de l'assurance : LBA, CMS, U-IMCEC	12
Tableau 3: caractéristiques des produits d'assurance agricole offerts par la CNAAS.....	14
Tableau 4: Cheptels assurés en fonction de la race.....	16
Tableau 5: indemnités en fonction de la période de survenance du sinistre	18
Tableau 6: diversification des produits de la CNAAS entre 2009 et 2018	20
Tableau 7: forces et limites des produits d'assurance	25

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
FPA	Fédération des Périmètres Autogérés
FEPROMAS	Fédération de Producteurs de Maïs du Saloum
IMF	Institution de microfinance
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
LBA	La Banque Agricole
LOASP	Loi d'orientation agrosylvopastorale
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MSA	Market Share Associates Inc.
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
RP	Réseaux de producteurs
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
TIC	Technologie de l'information et de la communication
U-IMCEC	Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International

I. RESUMÉ EXECUTIF

Le projet Feed The Future Sénégal Value Chain Services Activity ou "Dooleel Mbay" (DM) vise à soutenir les chaînes de valeur agricoles au Sénégal de manière durable, augmentant ainsi les revenus ruraux et réduisant la pauvreté. Le projet vise à soutenir 170 000 ménages et 230 000 MPME (Micro, Petite et Moyenne Entreprise) dans des régions clés du pays (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kaolack, Kaffrine, Fatick, Saint-Louis et Matam). Dans une logique d'amélioration des revenus et de l'augmentation de la résilience des petits producteurs face aux chocs, femmes et jeunes en particulier, DM prévoit dans sa stratégie d'intervention, de soutenir l'expansion de l'assurance agricole à travers notamment des activités de facilitation et de formations auprès des principales parties prenantes. Ce soutien vient renforcer les nombreuses initiatives qui ont été mises en œuvre cette dernière décennie au Sénégal pour appuyer l'assurance agricole telles que le partenariat public-privé entre la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) et les projets PCE et Naatal Mbay.

La présente étude vise à fournir **des preuves et des données sur les pratiques et les opportunités en matière d'assurance agricole afin d'optimiser les interventions du projet et de stimuler le dialogue entre les parties prenantes.**

Etat des lieux systémique

Le nombre de producteurs assurés par la CNAAS a continué de croître ces dernières années avec un total de 844 497 en 2023 contre seulement 1285 entre 2009-2012. Cette croissance s'est accompagnée d'une diversification des produits d'assurance offerts aux producteurs. Ces avancées majeures constatées sont le fruit d'un partenariat public-privé porté par la CNAAS depuis 2008, un engagement fort de l'État et surtout l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

L'étude a mis en évidence certains facteurs clés du succès notamment: une meilleure adaptation des produits aux besoins des producteurs; une plus grande implication des réseaux de producteurs dans la sensibilisation et l'accompagnement de leurs membres; l'intégration de l'assurance agricole aux offres de crédit; la décentralisation des activités de suivi et d'accompagnement à l'assurance; des efforts de dialogue entre les parties prenantes clés (CNAAS-réseaux de producteurs-institutions financières).

Cependant, les défis à l'adoption et à l'expansion de l'assurance restent nombreux: l'incompréhension de certains produits et de leurs caractéristiques par les producteurs; les montants des primes et des frais bancaires jugés souvent trop élevés par les petits producteurs; la complexité des processus de souscription et de remboursement; le nombre d'agents de la CNAAS sur le terrain jugé insuffisant par les réseaux de producteurs; le manque de dialogue entre les différentes parties prenantes clés (CNAAS-services étatiques-institutions financières-ONG-producteurs).

Impact sur les petits producteurs et aspect genre

Les échanges avec les producteurs, la CNAAS et les institutions financières indiquent que l'assurance agricole a un impact significatif sur la résilience des petits producteurs au Sénégal. En réduisant le risque financier lié aux pertes de récoltes dues à des événements imprévus tels que la sécheresse ou les inondations, elle encourage les investissements dans des pratiques agricoles plus efficaces, améliorant ainsi la productivité et les rendements à long terme. Toutefois, il existe peu de données disponibles à ce niveau. Une évaluation d'impact et le suivi régulier d'indicateurs de performance clés par les différentes parties prenantes seraient nécessaires pour mesurer l'impact économique et social de l'assurance.

L'inclusion des femmes et des jeunes est essentielle pour assurer la durabilité des programmes d'assurance agricole au Sénégal. Des avancées significatives ont été notées à ce niveau avec notamment une augmentation de femmes souscrivant à l'assurance agricole. En 2019 seulement 7 400 femmes travaillant dans la production de riz, de maïs et de mil ont bénéficié de services d'assurance agricole contre 258 536 de femmes bénéficiant de l'assurance agricole en 2023 soit environ 36% du total des

bénéficiaires. Il reste toutefois de nombreux défis à relever avec notamment une meilleure adaptation des produits aux besoins des femmes et des jeunes, l'institutionnalisation des programmes de discrimination positive (avec l'implication des réseaux de producteurs dès la conception), et des mécanismes de suivi intégrant des collectes de données désagrégés (genre et âge).

Recommandations

Plusieurs mesures stratégiques doivent être prises en compte pour que l'assurance agricole impacte significativement les producteurs les plus vulnérables au Sénégal. Ces mesures s'appliquent à la CNAAS et à tous les acteurs impliqués. Elles sont basées sur les suggestions des personnes interrogées et les bonnes pratiques partagées lors des ateliers d'évaluation et de concertation réunissant les parties prenantes clés.

1 - Pour que l'assurance agricole réponde aux besoins des producteurs les plus vulnérables, il est crucial **d'encourager la collaboration entre la CNAAS, les acteurs étatiques, les institutions financières, les ONG et les producteurs**. Des cadres de concertation devraient renforcer la communication, la transparence et la confiance entre les parties prenantes. Ce dialogue est essentiel pour identifier les lacunes, explorer de nouvelles opportunités et élaborer des stratégies afin d'améliorer l'accès et l'efficacité de l'assurance agricole pour les petits producteurs.

2 - **Les réseaux de producteurs et leurs membres peuvent et doivent jouer un rôle clé dans l'expansion de l'assurance agricole**. Ils doivent être activement impliqués dans la prise de décision concernant les produits d'assurance, avec des options flexibles adaptées à leurs besoins spécifiques. Des programmes de sensibilisation et de formation à l'échelle sont nécessaires pour les informer sur les avantages de l'assurance agricole, sur les démarches et les procédures. **Les producteurs ayant déjà bénéficié de l'assurance et qui comprennent les enjeux sont des catalyseurs sur lesquels il faut s'appuyer**.

3- **Tous les efforts de décentralisation en termes de sensibilisation, formation, suivi et accompagnement par les différentes parties prenantes (et notamment la CNAAS et les institutions financières) sont à encourager**. Cette décentralisation renforce la confiance et l'acceptation des produits d'assurance par les producteurs.

4 - **Les produits d'assurance doivent être adaptés aux besoins des petits producteurs, incluant les femmes et les jeunes**. Cela implique notamment de s'assurer que les produits sont financièrement abordables et que les dynamiques de diversification des spéculations et des risques agricoles couverts et d'adaptation des produits d'assurance aux conditions agro-écologiques et climatiques sont renforcées. Des politiques de discrimination positive (réduisant par exemple le montant des primes pour les femmes et les jeunes exploitants) devraient être institutionnalisés; ces politiques doivent toutefois être conçues en concertation avec les réseaux de producteurs pour leur acceptation et implication dans la sensibilisation.

5 - **La digitalisation des processus de souscription et de gestion des réclamations et des indemnisations** peut rendre l'assurance plus accessible aux populations marginalisées en facilitant les procédures de souscription et d'indemnisation. La numérisation offre aussi des avantages tels que le remplacement des paiements en espèces et la géolocalisation des parcelles, permettant un suivi précis des conditions agricoles.

6 - **L'engagement de l'Etat doit être renforcé** pour inciter les petits producteurs à souscrire à une police d'assurance - notamment en assurant le paiement ponctuel des subventions sur les produits d'assurance.

II. INTRODUCTION

Le projet Feed The Future Sénégal Value Chain Services Activity "Dooleel Mbay" vise à mettre en œuvre des approches éprouvées et durables pour soutenir les Chaînes de Valeur (CV) agricoles au Sénégal.

Le projet vise à augmenter les revenus ruraux et à réduire la pauvreté grâce à une approche inclusive et durable des systèmes de marché, touchant 170 000 ménages et 230 000 MPME dans la zone d'influence de Feed the Future.

"Dooleel Mbay couvre trois des principales zones agro-climatiques du pays : Casamance, Sine-Saloum et la vallée du fleuve Sénégal, couvrant 8 régions administratives : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kaolack, Kaffrine, Fatick, Saint-Louis et Matam.

La mise en œuvre du projet implique RTI en collaboration avec trois partenaires internationaux (Market Share Associates Inc (MSA), TechoServe Inc et Dimagi Inc.) et cinq au niveau national : IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale), ASPRODEB (Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base) et trois Organisations Paysannes (OP). Les principales composantes du projet sont les suivantes : i) augmentation de la productivité des petits producteurs tout au long de la chaîne de valeur alimentaire ; ii) création d'emplois et d'entreprises dans les principales chaînes de valeur alimentaire ; iii) amélioration de l'accès aux marchés et au commerce.

Au cours de la période de performance, l'activité vise à stimuler la diffusion et l'accès aux technologies d'amélioration de la productivité qui facilitent l'intégration du marché et l'investissement dans une croissance supplémentaire qui profite aux populations rurales ciblées.

Pour parvenir à un changement durable, les préoccupations particulières de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en termes d'intégration de la dimension de genre, d'autonomisation économique des femmes, de développement des systèmes locaux, entre autres, sont prises en compte dans l'ensemble de l'approche.

Ce rapport d'apprentissage adaptatif fait partie de la mise œuvre du projet. Il s'appuie sur une analyse documentaire sur l'assurance agricole au Sénégal, sur des récits d'entretiens avec les acteurs et des notes de synthèses d'ateliers avec les réseaux de producteurs organisés pour évaluer les produits de la CNAAS dans les zones Nord, Centre et Sud du Sénégal. Il met en avant l'impact de l'assurance agricole sur le système de marché sénégalais afin de susciter un dialogue entre les différentes parties prenantes.

II.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'APPRENTISSAGE

Les activités de Dooleel Mbay sur l'assurance agricole constituent la phase la plus récente d'une longue évolution de partenariat et co-investissement par Feed the Future depuis 2012, dont l'histoire est résumée clairement à travers [cette note thématique publiée par Naatal Mbay](#) en 2019¹. Bien sûr, considérant que le secteur a continué à évoluer et à innover depuis cette publication, et que les données les plus récentes sont maintenant disponibles, cette présente étude bénéficiera d'une mise à jour des informations présentées dans la note de capitalisation.

L'objectif global de cette étude est de « *disposer d'évidences et de données probantes sur les pratiques et opportunités présentées par l'assurance agricole afin d'optimiser les interventions de Dooleel Mbay dans ce domaine et susciter un dialogue entre les différentes parties prenantes* ».

¹ Note thématique sur l'assurance agricole, Naatal Mbay 2019 ; IPAR, RTI https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00TRQC.pdf

II.2. L'approche de DOOLEEL MBAY concernant les services d'assurance agricole

Selon le plan de suivi et d'évaluation (AMELP) de Dooleel Mbay², l'activité vise à soutenir 175 000 personnes à accéder à une police d'assurance agricole. Pour parvenir à cet objectif, le projet soutiendra des activités avec la CNAAS visant à améliorer l'accès aux services d'assurance agricole selon le plan de travail de FY2024³ :

- Évaluer et mettre à jour les offres de produits et services d'assurance de la CNAAS sur les chaînes de valeur anciennement appuyées par le Projet de Croissance Économique (PCE) de l'USAID et Naatal Mbay (riz irrigué, riz pluvial, mil, maïs) ainsi que sur le stockage et l'équipement agricole.
- Mettre à jour et/ou développer les offres de produits et services de la CNAAS sur les nouvelles CV soutenues par Dooleel Mbay (horticulture, mangue et petits ruminants) ainsi que sur le stockage et les équipements agricoles.
- Soutenir le développement de solutions numériques d'abonnement et de paiement de primes.
- Faire un inventaire et une répartition géographique du réseau de pluviomètres dans les zones couvertes par l'assurance agricole.
- Soutenir CNAAS pour la mise à jour des pluviomètres automatiques.
- Élargir le partenariat entre la CNAAS et les IF/IMF (CMS, U-IMCEC, LBA...) pour intégrer les produits d'assurance agricole dans leurs portefeuilles respectifs.

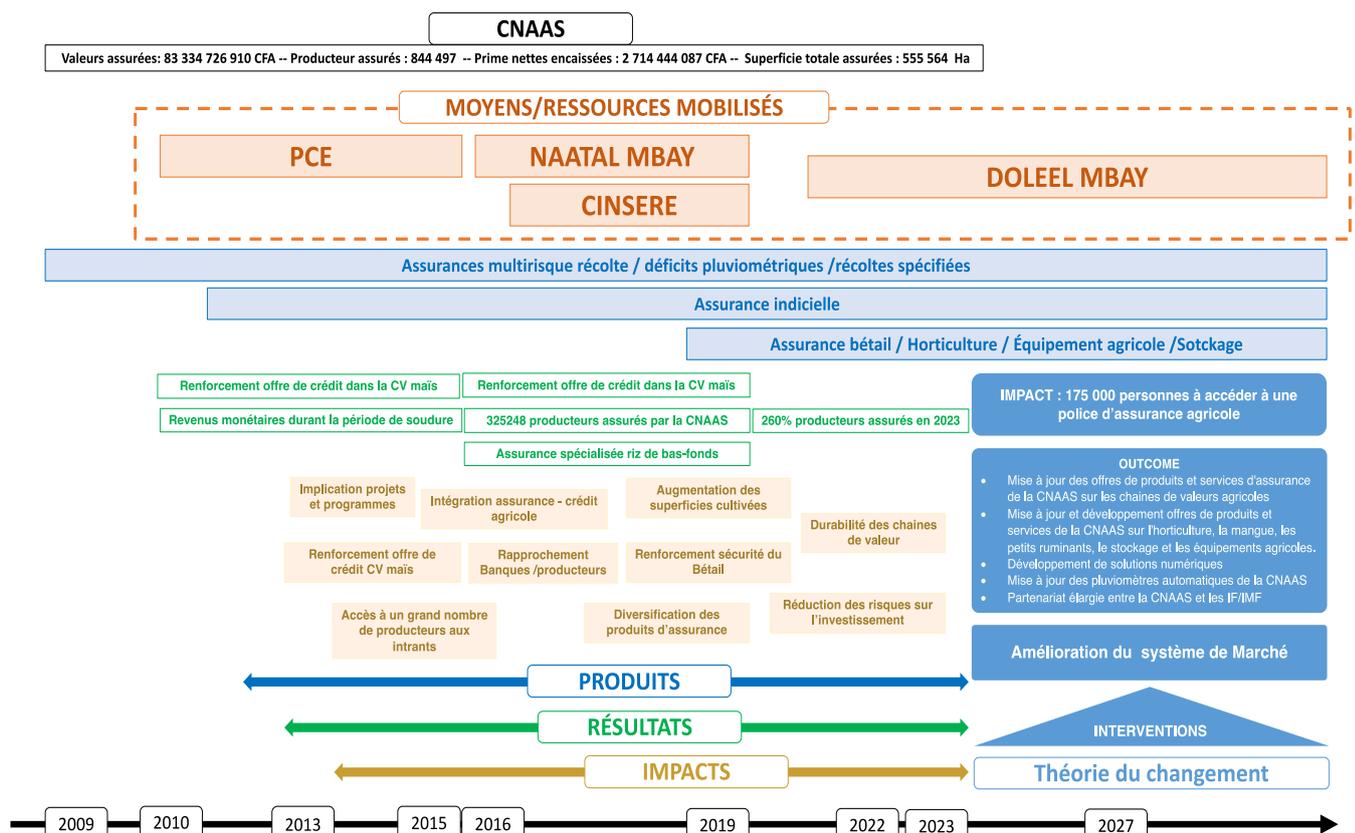


Figure 1: Impacts de l'assurance agricole sur le financement des chaînes de valeurs agricole

² Activity Monitoring, Evaluation, and Learning Plan

³ Citation de la version anglaise soumise pour l'approbation.

III. MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE

III.1. Revue documentaire

cette étude d'apprentissage sur l'assurance agricole s'est appuyé sur plusieurs rapports, études, notes, fiches de capitalisation dont principalement :

- Des rapports d'évaluations sur l'assurance agricole réalisés par IPAR dans le cadre du projet nataal mby;
- L'étude sur la situation de référence du projet USAID/Dooleel Mbay réalisé par IPAR en 2022;
- Des rapports de fin de projet, de fiches de capitalisation et de livrables du projet USAID/Naatal Mbaay;
- La note d'information du projet USAID/ PAPA sur l'assurance agricole au Sénégal.
- Cette [note thématique publié par Naatal Mbay](#) en 2019 par l'IPAR et RTI International à la clôture du projet Naatal Mbay: un résumé compréhensif de l'état du secteur en 2019. https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00TRQC.pdf
- Ce [rapport du CNAAS, du Programme Alimentaire Mondial, et Sofrecom publié en 2021](#) qui a résumé le contexte, la logique et la stratégie de digitalisation du système de paiement utilisé par la CNAAS.
- Cette [note d'information 2020 de la GSMA](#) qui donne un aperçu utile de la gamme de produits d'assurance disponibles pour les petits exploitants agricoles et décrit les façons dont les opérateurs de réseaux mobiles peuvent jouer un rôle clé dans le soutien de la croissance du secteur.
- L'étude menée en 2019 par IPAR et BRACED sur l'assurance indicielle bétail.
- L'étude de cas menée en 2021 par IPAR et FAO sur l'assurance agricole indexée sur le climat.

En annexe, une liste complète des ouvrages cités a été établie. Ces documents ont été examinés afin de comprendre l'impact actuel de l'assurance agricole sur le vécu des producteurs au Sénégal. Ils ont également permis de saisir les facteurs qui favorisent ou freinent les conditions de souscription des producteurs à une assurance et les exemples de bonnes pratiques à partir des expériences vécues par les réseaux de producteurs soutenus depuis 2012 par Feed The Future.

Les informations clés et les conclusions de ces publications ont été utilisées pour informer et confirmer les entretiens avec les parties prenantes et les discussions lors des ateliers.

III.2. Consultations avec les parties prenantes

Pour mettre en œuvre cette démarche d'apprentissage sur l'assurance agricole, des collectes de données et d'informations ont été réalisées auprès des différentes parties prenantes à travers des entretiens et des focus group.

Les focus group ont été organisés dans le cadre des ateliers d'évaluation des produits d'assurance agricole organisés par la CNAAS et dooleel mby dans les zones d'influence du projet et a vu la participation de toutes les parties prenantes de l'assurance agricole (CNAAS, DM, ONG, IMFs, RPs, Agents de l'état etc.). Les ateliers ont été tenus :

- Dans la zone Nord à Ross-Béthio (les 19 et 20 février) et à Ndioum(les 21 et 22 février) 2024
- Dans la zone sud à Kolda le 02 Avril et à Ziguinchor le 03 Avril 2024
- Dans la zone centre à Kaolack le 24 avril 2024.

Les participants à ces ateliers ont représenté un large éventail de partenaires du projet Dooleel Mbay.

Les entretiens individuels ont été réalisés avec la CNAAS, les réseaux de producteurs (RPs), les institutions financières (IMFs), mais aussi avec ASPRODEB. Nous avons profité des ateliers d'évaluations et des ateliers de débriefing de la campagne agricole organisés par dooleel mby pour les interviewer.

Ces acteurs ont été des parties prenantes ayant participé tout au long du processus de l'étude.

Tableau 1: liste des acteurs enquêtés

Réseaux de producteurs	Banques et IMFs	Autres acteurs
Fédération de Producteurs de Maïs du Saloum (FEPROMAS)	La Banque Agricole (LBA)	CNAAS
ENTENTE DIOULOLOU	Crédit Mutuelle du Sénégal (CMS)	ASPRODEB
Fédération des Périmètres Autogérés (FPA)	Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit (UIMCEC)	
Réseaux de producteurs de mil de Wack ngouna		

La documentation reçue et issue de ces entretiens, a été analysée et les effets et changements induits exploités. Il s'agit principalement des données de la CNAAS couvrant la période 2009 à 2023 relatives aux valeurs assurées, au nombre de producteurs assurés, aux primes nettes émises, aux superficies totales assurées et aux remboursements de sinistrés. Ces données sont désagrégées par type d'assurance, par spéculation et par année.

L'approche du questionnement ouvert et itérative a été mise en avant pour les entretiens, où les personnes interrogées orientent la conversation en fonction de leur expérience et de leur intérêt. Ainsi, si des pistes de réflexion ont été développées sur la base de l'analyse documentaire, elles n'ont fait qu'orienter les conversations.

Les notes d'apprentissages ainsi que les recommandations formulées dans ce rapport s'appuient sur les informations disponibles à ce jour.

IV. RESULTATS CLES DE L'ANALYSE SYSTEMIQUE DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE AGRICOLE

IV.1. ÉTAT DES LIEUX

IV.1.1. Evolution de l'assurance agricole

En 2023, l'assurance agricole au Sénégal faisait l'objet de diverses initiatives et programmes visant à atténuer les risques auxquels les agriculteurs sont confrontés. La CNAAS a connu une évolution exponentielle en termes de valeurs assurées (83 334 726 910 FCFA en 2023 contre seulement 14 330 000 000 FCFA en 2018). Le nombre de producteurs assurés a également augmenté passant de seulement 2013 en 2012 à 844 497 en 2023⁴. Cette croissance s'est accompagnée d'une diversification des produits d'assurance offerts aux producteurs.

Ces avancées majeures constatées ces dernières années dans l'assurance agricole au Sénégal sont le fruit d'un partenariat public-privé porté par la CNAAS depuis 2008 et un engagement fort de l'État. À côté de l'État, s'est rajouté l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux. C'est le cas du Gouvernement des États-Unis qui, à travers le programme Feed The Future a soutenu les chaînes de valeur céréalières du riz, du mil et du maïs à travers les projets PCE (2012) et Naatal Mbay (2018).

⁴ CNAAS Assurance données 2009 - 2023

Ces différentes interventions ont permis une croissance significative du nombre de bénéficiaires accédant aux produits d'assurance. Ces derniers sont passés d'un petit nombre de producteurs dans les zones pluviales en 2012 à 206 936 souscripteurs en 2018 opérant sur une superficie totale de 234 000 hectares. Ils se répartissent entre des bénéficiaires de l'assurance multirisque (91 657 producteurs pour 47 406 hectares) et d'autres protégés par une assurance indicielle pluviométrique (115 279 producteurs pour 186 594 hectares). Le capital assuré a ainsi connu un bond énorme avec 14,33 milliards de Fcfa en 2018 contre un peu plus d'un milliard de Fcfa en 2012.

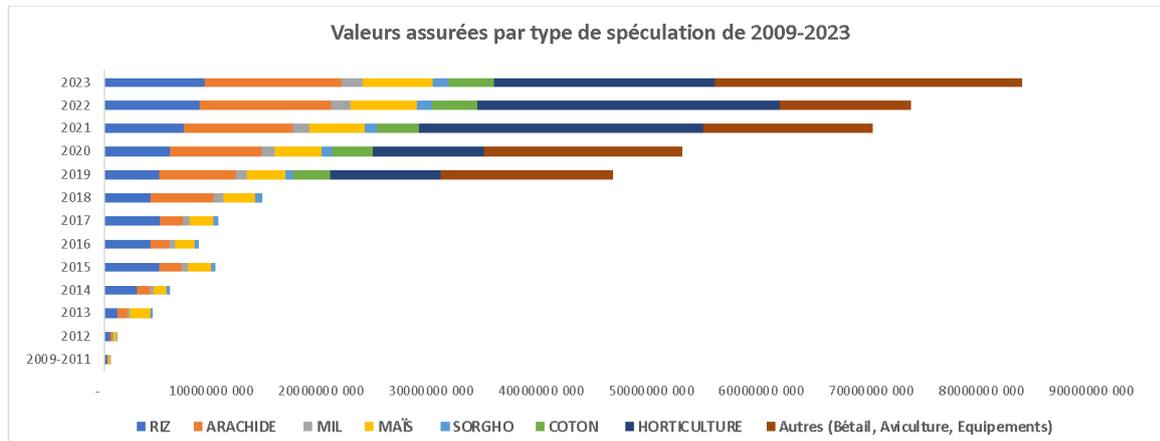


Figure 2: Valeurs assurées par type de spéculation de 2009 et 2023 au Sénégal (Source CNAAS)

Entre 2019 et 2023 les chiffres de la CNAAS n'ont pas pour autant baissé. Le nombre de producteurs couverts par une police d'assurance a plus que doublé atteignant un total de 844497 en 2023 contre 325248 en 2019. Soit une croissance de près de 160%.

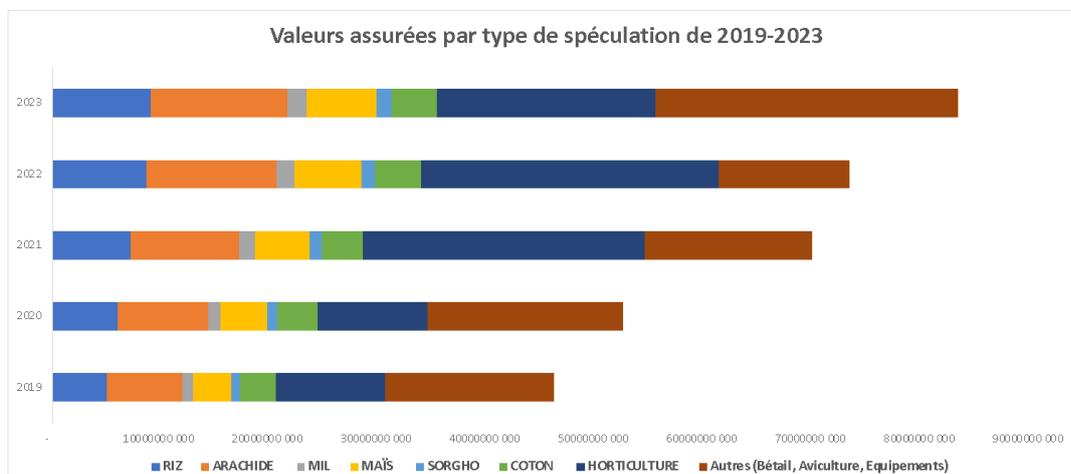


Figure 3: Valeurs assurées par type de spéculation de 2019 à 2023 au Sénégal (Source CNAAS)

Les superficies couvertes ont également doublé passant désormais de 2617 hectares en 2009-2012 à 465 644 hectares en 2023 toutes spéculations confondues (figure 4). Néanmoins, on note que les superficies pour l'assurance classique sont plus importantes (258 637 Ha) comparées à celles de l'assurance indicielle (207 007 Ha). Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'un plus grand nombre de petits producteurs (superficies modestes) ont été assurés mais aussi qu'à partir de 2016, la CNAAS a diversifié ses produits avec le coton et les produits horticoles, principalement au niveau de la Vallée. Enfin, la collaboration avec les banques agricole à partir de 2018, a permis aux petits de producteurs de bénéficier de plus de crédits facilités par l'adossé d'une police d'assurance.

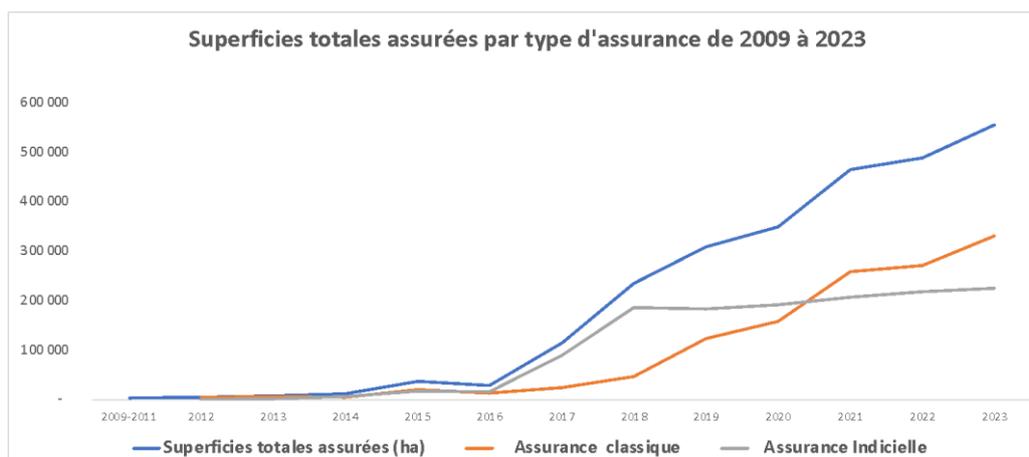


Figure 4: Superficies par type d'assurance agricole entre 2009 et 2023 au Sénégal (Source CNAAS)

En 2023, en faveur de la mise en œuvre du projet Dooleel Mbay, les produits horticoles vont être renforcés, les produits d'assurance horticulture (incluant la mangue) et les petits ruminants seront rajoutées aux chaînes de valeurs qui vont bénéficier de l'appui de Dooleel Mbay. Les chiffres en 2023 de 844 497 souscripteurs pour une superficie totale couverte de 555 564 Ha devront ainsi connaître une hausse avec l'appui de 175 000 souscripteurs potentiels à une police d'assurance agricole. En outre, des solutions numériques seront promues afin de faciliter la souscription, l'abonnement, l'encaissement des primes et le paiement des indemnités et le paiement des primes.

Dooleel Mbay travaillera également à une meilleure couverture géographique du réseau de pluviomètres dans les zones couvertes par l'assurance agricole et leur renouvellement mise à jour. Le partenariat entre la CNAAS et les institutions de microfinances (CMS, U-IMCEC, LBA...) sera renforcé pour une meilleure intégration des nouveaux produits d'assurance agricole dans leurs portefeuilles respectifs.

IV.1.2. INCLUSION DES FEMMES ET DES JEUNES

Le succès et la durabilité des programmes d'assurance dépendent fortement de l'inclusion des femmes et des jeunes. Les programmes d'assurance agricole doivent être conçus de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes agriculteurs. Cela peut inclure des politiques flexibles, des primes abordables et des mécanismes de réclamation accessibles. Les femmes et les jeunes agriculteurs devraient être inclus dans les processus décisionnels concernant la conception et la mise en œuvre des programmes d'assurance agricole.

Tableau 2: Répartition des assurés selon leur sexe et la branche de l'assurance agricole au Sénégal pour les 3 clients agrégateurs de l'assurance : LBA, CMS, U-IMCEC

Branche	Part	Nbre hectare	Nbre assures	Nbre hommes	Nbre femmes	% femmes
Indicielle	LBA	71 655	121 179	83 839	37 340	31%
	CMS	62 800	71 718	64 546	7 172	10%
	U-IMCEC	3 510	5 265	3 739	1 526	29%
Classique	CMS	922,05	923	719	204	22%
	U-IMCEC	3 302	2 789	2427	362	13%

Selon la CNAAS, il est difficile d'obtenir des données fiables sur les jeunes. En effet, l'âge limite n'est pas bien défini et il y a peu de preuves de la disponibilité de ces informations. Donc les données reçues de la CNAAS ne mentionnent aucune information sur leur répartition en fonction du type d'assurance, ni de la taille des surfaces concernées.

« Le taux de femmes bénéficiaires en 2023, est d'environ 36%. L'âge limite pour un jeune n'est pas bien défini et il y a peu de preuves de la disponibilité de ces informations »

Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)

Pour les femmes, on note au total, 7 400 femmes impliquées dans la production de riz, de maïs et de mil qui ont pu accéder à des services d'assurance, ce qui leur a permis de sécuriser leurs crédits agricoles dans le cadre des programmes soutenus par Feed the Future Naatal Mbay (IPAR, 2019).

Le nombre total de femmes bénéficiaires de l'assurance agricole est passé de 88 699 en 2019 à 258 536 en 2023 soit un pourcentage d'environ 36%.

Les informations relatives au sexe des assurés sont principalement fournies par les banques et les institutions de microfinance (IMFs) qui obtiennent ces informations grâce aux dossiers de crédit. Ces institutions jouent un rôle crucial dans le processus de souscription à l'assurance agricole. Elles collectent des données détaillées sur les souscripteurs de crédit, y compris des informations démographiques comme le sexe. Ces données sont ensuite transmises à la CNAAS, ce qui permet une meilleure analyse et une adaptation des produits d'assurance aux besoins spécifiques des différents groupes de producteurs.

Pour garantir l'inclusion des femmes et des jeunes dans les programmes d'assurance agricole au Sénégal, il est essentiel de prendre en compte leurs besoins spécifiques, de leur offrir un accès facile aux services financiers, de renforcer leurs capacités et de les impliquer activement dans les processus décisionnels. Cela contribuera à créer des systèmes d'assurance agricole plus équitables et efficaces, bénéfiques pour l'ensemble de la communauté agricole.



Figure 5: Nombre d'assurés au Sénégal selon le sexe de 2019 à 2023 (Source CNAAS)

IV.2. Cadre de l'analyse systémique

Le cadre d'analyse suivant est un outil qui résume notamment les facteurs historiques de l'assurance agricole au Sénégal notamment la création de la CNAAS en 2008, l'engagement fort de l'état, la souscription des banques à l'assurance. Il retrace aussi les interventions clés, les innovations, les dynamiques de réseaux entre autres.

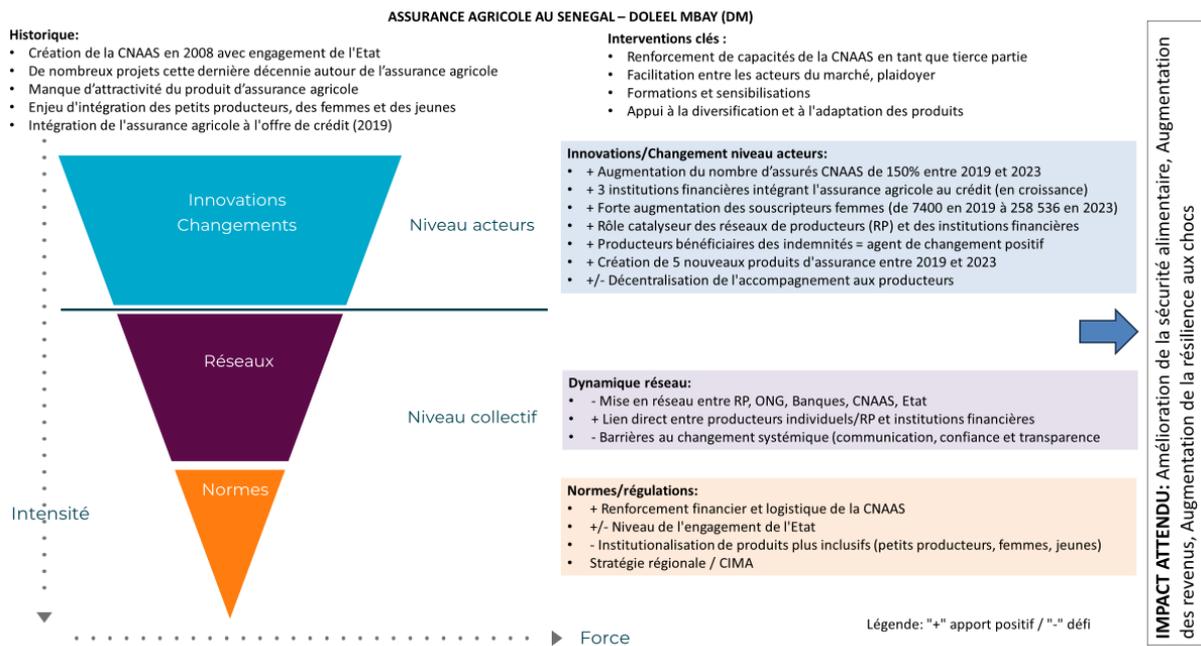


Figure 6: cadre d'analyse

IV.3. Cartographie des produits d'assurance

Les offres de produits d'assurance de la CNAAS sont adaptées à chaque zone agroécologique du Sénégal. Dans le cadre du projet Dooleel Mbay, les zones d'intervention concernées sont la région du Fleuve Sénégal, du Bassin Arachidier et de la Casamance.

Tableau 3: caractéristiques des produits d'assurance agricole offerts par la CNAAS

ASSURANCE AGRICOLE CLASSIQUE	ASSURANCE AGRICOLE INDICIELLE
PRINCIPALES ZONES COUVERTES	
Vallée du Fleuve Sénégal Centre et sud du Pays	Centre et sud du Sénégal
COUVERTURE	
Cultures irriguées (riz), Horticulture, Bétail, matériel et équipement agricole, stock agricole, aviculture	Cultures pluviales (mil, maïs, arachide, riz, coton), Horticulture
TYPES DE RISQUES COUVERTS	

<ul style="list-style-type: none"> • Attaques d'oiseaux et autres animaux • Inondations • Pluies hors-saison • Pluviométrie • Évapotranspiration • Retard des pluies • Période de sécheresse • Mortalité bétail/volaille • Mortalité en cas de maladie • Mortalité en cas d'accident • Abattage autorisé • Bris de machine • Incendie et vol • Dégâts des eaux et nuisibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse • Déficit pluviométrique • Perte de rendement • Pause pluviométrique • Retard des pluies • Période de sécheresse • Échec de semis
---	--

TECHNOLOGIES UTILISÉES PAR LA MESURE DES RISQUES

<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation d'expert 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation d'expert • Pluviomètres automatiques au sol sur un rayon de 5 à 7,5 km • Télédétection satellitaire de la progression du couvert végétal et l'évapotranspiration
---	---

ÉVALUATION DES SINISTRES

<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration par le producteur /éleveur • Constat et mesure par un spécialiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités fondées sur des indices calculés à partir de mesures: pluviométrie, évapotranspiration associées à une situation de référence.
--	---

NOMBRE DE PRODUCTEURS ASSURÉS 2023

<ul style="list-style-type: none"> • 317 836 producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 526 661 producteurs
---	---

SUPERFICIES ASSURÉES 2023

<ul style="list-style-type: none"> • 330 893 Ha 	<ul style="list-style-type: none"> • 224 671 Ha
--	--

Au Nord du Sénégal les produits d'assurance agricole proposés aux producteurs et éleveurs sont de trois types : L'assurance pertes récoltes du riz de la Vallée, l'assurance mortalité bétail et l'assurance perte récolte spécifiées.

- i) **L'assurance pertes récoltes du riz de la Vallée** a pour objet de garantir une indemnité payable à l'assuré s'il y a pertes de sa récolte ou de son investissement.

Durée du contrat : La durée légale du contrat est de 6 mois, sauf si le producteur sème ou repique le riz à une date tardive ne lui permettant pas de bénéficier de cette durée jusqu'au 30 juillet, date limite à laquelle aucune échéance de contrat ne peut dépasser. Une franchise de 10% doit être observée avant tout constat de sinistre, et elle sera déduite de toute indemnisation due.

Valeurs assurées : Les valeurs assurées correspondent aux charges ou à la production et sont évaluées à 400 000 FCFA pour les charges et 600 000 FCFA pour la production.

Taux de prime : Le taux de prime est calculé sur le montant total des charges jusqu'à maturité sur pied ou sur la production moyenne. Il est évalué à 20 000 FCFA ou 30 000 FCFA par hectare.

Conditions d'adhésion : Pour adhérer au produit, il faut être producteur de riz de la vallée et avoir son champ dans les zones couvertes par le produit. Le respect de l'itinéraire technique approprié et du calendrier cultural adapté à la culture concernée est également requis.

- ii) **Assurance pertes récoltes spécifiées :** L'assurance pertes récoltes garantit une indemnité payable à l'assuré s'il y a pertes de sa récolte ou de son investissement lié à des événements spécifiés.

Couverture offerte : Elle peut couvrir les coûts de production, la production escomptée, les dommages causés par les pluies hors saison, les dégâts dus à des animaux sauvages ou à une invasion acridienne, les maladies ou fléaux imprévus, les pertes dues à une vague de chaleur excessive et la pourriture du collet.

Critères d'adhésion : Pour souscrire à cette assurance, il faut être producteur d'une des cultures horticoles et avoir son champ dans les zones couvertes par le produit. De plus, il est nécessaire de respecter les itinéraires techniques appropriés et le calendrier cultural adapté à la culture concernée.

Calcul de la prime : La prime est calculée en fonction des charges de production. Elle varie entre 2,5% pour les banques et IMF et entre 3 à 5% pour les autres formes de souscription.

Calcul des indemnités : Les indemnités sont calculées en fonction de la superficie endommagée, de la valeur d'assurance à l'hectare et du pourcentage de baisse de rendement de la récolte en question.

Responsabilités de l'assuré : L'assuré doit prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la perte ou l'endommagement de la récolte assurée, en suivant le calendrier cultural. Il doit également gérer la récolte avec diligence pour minimiser les pertes.

- iii) **Assurance mortalité du bétail :** Ce type de produit d'assurance a pour objet de garantir à l'assuré une indemnité en cas de mortalité de son animal conséquence de certains événements garantis. Ces derniers peuvent avoir une mortalité naturelle en cas de Maladie ou d'accident.

Événements garantis : Les événements garantis peuvent inclure la mortalité naturelle due à une maladie ou un accident, ainsi que la mortalité accidentelle résultant d'un abattage autorisé ou d'un vol.

Conditions d'adhésion : Pour souscrire à ce produit, il faut être propriétaire ou responsable de l'animal à assurer, avoir l'animal dans la zone de couverture du produit, et respecter les conditions d'élevage, d'hygiène et de prophylaxie établies par les techniciens du secteur de l'élevage. Les primes sont fixées en fonction de la nature du cheptel mais également de la race (tableau 4).

Tableau 4: Cheptels assurés en fonction de la race

CHEPTELS	BOVINS	TAUX DU PRIME
Équins	Cheval Race Local	9%
	Cheval Exotique	15%
Bovins	Bovin Local	8%

	Bovin Exotique	15%
Ovins	Ovin Exotique	10%
	Ovin Local	8%
Caprin		6,5%
Porc		10%

Indemnisation : L'indemnisation sera déterminée en fonction du constat d'un expert vétérinaire et ne pourra pas dépasser le montant du capital assuré, qui est généralement équivalent à la valeur initiale de l'animal. Elle sera basée sur la valeur déclarée de l'animal pour les types de bétail concernés (bovins, ovins, caprins, équins).

Abattage autorisé : Même en cas d'abattage autorisé, une indemnisation est accordée, bien que le montant puisse être inférieur à la souscription initiale.

Vol de bétail : En cas de vol, une extension de garantie peut être prévue, où le vol est ajouté aux événements précédemment couverts.

Au Sud du Sénégal, quatre types d'assurance agricole sont proposés aux producteurs : L'assurance indicielle hybride, l'horticulture, le riz de l'Anambé et la mortalité bétail.

- iv) **L'assurance indicielle hybride** : Elle repose sur une combinaison de stations météorologiques, de données sur le rendement des zones et de données satellitaires. L'assurance a pour objectif de sécuriser les investissements agricoles, stabiliser les revenus des producteurs, favoriser l'obtention de crédits et assurer et encourager les bonnes pratiques agricoles.

Couverture : Elle est liée à des récoltes spécifiées durant la période comprise spécifiée. Les grandes cultures pluviales sont couvertes par ce type d'assurance : céréales (riz, maïs, mil, sorgho, sésame, fonio), légumineuses (niébé, arachide).

- v) **L'assurance perte récolte du riz de l'Anambé**

L'assurance pertes récoltes du riz de l'Anambé a pour objet de garantir une indemnité payable à l'assuré s'il y a pertes de sa récolte ou de son investissement.

La compagnie d'assurance CNAAS garantit les risques particuliers et localisés qui ont pour causes les événements suivants : Dommages causés par les oiseaux granivores à partir de l'épiaison, ceux causés par les inondations fluviales ou pluviales et par les animaux sauvages

Durée de couverture du contrat pour la campagne hivernale : Le contrat couvre la durée des opérations culturales, de la mise en place de la culture aux opérations post récolte sur une durée de 5 mois.

Valeur assurée : Les valeurs assurées correspondent aux charges de production.

L'indemnisation correspond au remboursement des coûts de production engagée jusqu'à la date du sinistre. Il est établi comme suit :

Tableau 5: indemnités en fonction de la période de survenance du sinistre

Période de survenance du sinistre	Indemnité payable (FCFA/ha)	Pourcentage (%)
Mois 0 (moins d'1 mois)	91 000	30%
Mois 1	251 000	84%
Mois 2	282 000	94%
Mois 3	288 000	96%
Mois 4	294 000	98%
Mois 5	300 000	100%

Base d'indemnisation : La couverture est accordée sur la base du rendement par récolte à l'hectare.

Les indemnités sont calculées sur la base de la superficie endommagée, de la valeur d'assurance à l'hectare et du pourcentage de baisse de rendement de la récolte en question et ne pourra nullement excéder le montant du capital assuré (montant du prêt).

IV.4. Impact de l'assurance agricole sur les producteurs

Les échanges avec les producteurs, la CNAAS et les institutions financières indiquent que l'assurance agricole a un impact significatif sur la résilience des petits producteurs au Sénégal et a des répercussions profondes et variées sur le secteur agricole et l'économie rurale. Les effets positifs se manifestent tant au niveau des producteurs individuels que des communautés rurales dans leur ensemble.

L'assurance permet de sécuriser l'investissement agricole. Elle offre une réponse pertinente à la fois pour les agriculteurs et le secteur financier. En assurant leur récolte ou leur bétail contre les risques les plus courants, les agriculteurs réduisent leur exposition au risque et améliorent leurs capacités de remboursement. En réduisant le risque financier lié aux pertes de récoltes dues à des événements imprévus tels que la sécheresse ou les inondations, elle encourage les investissements dans des pratiques agricoles plus efficaces, améliorant ainsi la productivité et les rendements à long terme.

La contribution principale de l'USAID a été de faire de l'assurance agricole un collatéral du crédit pour les petits producteurs agricoles commerciaux. Cette assurance permet de sécuriser l'accès aux intrants et semences certifiées, généralement achetés à crédit, en couvrant non seulement le risque de mortalité des emprunteurs, mais aussi le risque climatique qui peut affecter les rendements et la capacité de remboursement des prêts.

La présence de l'assurance agricole rend les agriculteurs plus éligibles aux prêts, car elle réduit le risque perçu par les banques et les institutions de microfinance et favorise le remboursement de crédits. Cela facilite l'accès des agriculteurs aux financements nécessaires pour acheter des intrants, des équipements et investir dans des technologies améliorées. Ainsi l'obtention plus facile du crédit de campagne facilite le travail agricole en permettant aux agriculteurs d'engager des prestataires de service et augmente ainsi leur production. Selon la FEPROMAS, une augmentation de la production de maïs par exemple améliore la disponibilité alimentaire, et les revenus de vente permettent d'acheter d'autres aliments comme le riz et l'huile ce qui améliore les conditions de travail agricole et renforce la sécurité alimentaire. Grâce à l'assurance agricole la FEPROMAS est en mesure de négocier avec les banques des lignes de crédit de commercialisation pour acheter la production de ses membres, rembourser ses prêts et commercialiser sur le marché de gros. En 2023, elle a reçu un crédit campagne de 351 millions FCFA et travaille avec la LBA, COFINA et Baobab.

Un impact positif de l'assurance selon l'entente diouloulou est l'implication fréquente de projets et programmes appuyant les producteurs à souscrire aux produits d'assurance agricole. Ils accompagnent la CNAAS à former et sensibiliser les producteurs améliorant les connaissances en matière de gestion des risques et de meilleures pratiques agricoles.

« L'assurance a en effet permis de sécuriser les crédits et de renforcer les partenariats entre les organisations de producteurs et les banques et institutions

Le développement de l'assurance indicielle a aussi radicalement transformé l'assurance agricole. Contrairement à l'assurance traditionnelle qui fait appel à un expert sur le terrain pour évaluer la perte économique lors d'un sinistre, l'assurance indicielle fait appel à une variable (la pluviométrie par exemple) pour modéliser la perte de rendement. L'indemnisation est déclenchée à partir d'un seuil défini à l'avance, basé sur des données de rendement moyen ou de mortalité du cheptel par zone, sur des données météorologiques comme la pluviométrie ou les températures, ou enfin sur des images satellite qui vont mesurer la pousse de la végétation. Cette approche innovante, en réduisant les coûts d'expertise et de transaction, met l'assurance agricole à la portée des exploitations agricoles familiales. L'assurance indicielle permet ainsi de réduire les risques environnementaux et d'augmenter la capacité de prise de risque des agriculteurs, favorisant ainsi leur productivité.

Toutefois, il existe peu de données disponibles sur ces impacts sur les producteurs. Les producteurs semblent se soucier plus de la prime et des indemnités même si bon nombre de producteurs reconnaissent l'importance de l'assurance agricole. Une évaluation d'impact et le suivi régulier d'indicateurs de performance clés par les différentes parties prenantes seraient nécessaires pour mesurer l'impact économique et social de l'assurance. Le processus de mesure des impacts doit reposer sur le suivi de certains indicateurs spécifiques, communément appelés indicateurs clés de performance (KPI), qui se concentrent sur l'évaluation du succès actuel et futur de la CNAAS. Le bon choix des indicateurs éclaire les performances et met en évidence les domaines nécessitant des améliorations (Marr, 2012). De plus, ces indicateurs doivent être SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels). Des mesures de la performance globale d'une solution d'assurance indicielle ont été proposées et utilisées dans divers programmes à travers le monde. Ces indicateurs sont généralement regroupés en six domaines de performance différents (Wipf & Garand, 2010 ; Sandmark, 2013) : (1) Valeur du produit, (2) Sensibilisation et satisfaction du produit, (3) Qualité du service, (4) Prudence financière, (5) Protection des clients et (6) Inclusion. De même, ils sont classés en deux portées différentes : (1) Performance financière et (2) Performance sociale.

IV.5. Les facteurs clés de succès

Depuis 2012, l'assurance agricole a enregistré des avancées significatives au Sénégal. La perception des producteurs agricoles à l'égard des produits d'assurance de la CNAAS semble être positive, compte tenu de l'augmentation significative du nombre de souscripteurs au fil des ans. Cette perception résulte

de plusieurs facteurs que nous essaierons d'analyser en s'appuyant sur les expériences des producteurs et réseaux de producteurs soutenus par Dooleel Mbay.

L'approche de l'assurance agricole au Sénégal repose sur l'autonomie financière de la CNAAS et la capacité à s'étendre par l'adoption des acteurs des chaînes de valeur agricole. Dès le début, la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) a opté pour la réassurance de ses programmes directement sur le marché financier, sans avoir recours à des garanties externes compensatoires. Cette stratégie vise à garantir la pérennité et la viabilité économique des initiatives d'assurance agricole.

i) Rôle catalyseur des réseaux de producteurs

Les réseaux de producteurs, coopératives, groupements d'intérêt économique (GIE) et ONG locales offrent à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) un dispositif de promotion et de distribution inclusif et économique. La CNAAS incite ces structures à distribuer l'assurance à leurs membres en leur accordant une commission de 10 % des primes collectées. Ces intermédiaires bénéficient ensuite de formations et d'un soutien pour mener des actions de vulgarisation sur le terrain.

ii) Diversification des produits et Adaptation des produits aux besoins des producteurs et aux conditions agroécologiques

L'ajustement annuel de son offre en produits d'assurance permet à la CNAAS de gagner l'adhésion des producteurs en réduisant le risque de base (ajustement des seuils), en introduisant de nouvelles cultures ou en s'adaptant à de nouveaux cadres de production. Par exemple, la CNAAS a étendu sa couverture pour inclure le riz pluvial de plateau et le riz pluvial de bas-fonds, ainsi que des secteurs comme l'horticulture, les équipements agricoles, le stockage, la volaille et l'assurance bétail.

Tableau 6: diversification des produits de la CNAAS entre 2009 et 2018

	2009-2011	2,012	2,013	2,014	2,015	2,016	2,017	2,018
TOMATE (Classique)	-	-	-	-	-	47	1,908	3,254
RIZ IRRIGUE (Classique)	1,285	1,895	2,450	5,426	5,615	8,967	16,457	19,785
Riz Indice pluvio au sol	-	-	-	-	496	2,800	3,245	10,049
Maïs Indice pluvio au sol	-	-	741	3,412	7,433	7,079	20,367	39,317
MIL Indice pluvio au sol	-	-	215	1,254	1,006	1,311	3,772	10,346
ARACHIDE Indice Pluvio au sol	-	208	4,845	2,052	2,150	2,805	8,071	11,245
ARACHIDE indice satellite ETR	-	-	-	-	-	-	-	59,113
Indice Satellite Composite (arachide, mil, maïs et sorgho)	-	-			8,001	8,977	9,322	12,749
indice satellite ETR (Coton et maïs)	-	-	-	-	-	7,866	16,629	22,456

Cette flexibilité et cette capacité d'adaptation sont essentielles pour répondre aux besoins variés des agriculteurs sénégalais et pour s'assurer que les produits d'assurance restent pertinents et efficaces face aux évolutions du secteur agricole. En ajustant régulièrement les seuils de déclenchement des indemnités et en introduisant des couvertures pour de nouvelles cultures et activités, la CNAAS parvient à réduire le risque de base, rendant ainsi ses produits plus attractifs pour les producteurs.

De plus, ce processus d'ajustement continu permet à la CNAAS et à ses partenaires techniques d'acquérir une précieuse expérience. Cette expérience accumulée renforce non seulement les compétences des équipes impliquées, mais elle augmente également la confiance des réassureurs dans les capacités de la CNAAS à gérer efficacement les risques agricoles.

En s'appuyant sur une meilleure compréhension des dynamiques agricoles locales et sur des partenariats techniques solides, la CNAAS est en mesure de développer des produits d'assurance de plus en plus sophistiqués et adaptés. Cela contribue à une plus grande résilience des producteurs face aux aléas climatiques et économiques, tout en favorisant une adoption croissante de l'assurance agricole au Sénégal.

iii) Intégration de l'assurance agricole aux produits financiers

L'intégration de l'assurance agricole aux produits financiers des banques et des institutions de microfinance au Sénégal a connu un succès notable et a généré des impacts positifs significatifs. Cette démarche stratégique a permis de créer un environnement plus sécurisé et favorable pour les agriculteurs, en leur offrant des solutions financières complètes qui combinent crédit et protection contre les risques, encourageant ainsi les institutions financières à accorder davantage de crédits aux agriculteurs. En retour, les agriculteurs ont montré une plus grande confiance envers les institutions financières. Cette confiance accrue a favorisé une adoption plus large produits d'assurance.

Les agriculteurs bénéficiant de l'assurance agricole et des produits financiers intégrés sont en mesure d'investir davantage dans des technologies agricoles modernes et des pratiques améliorées et expérimente de nouvelles cultures et techniques agricoles, favorisant l'innovation et la diversification des activités agricoles.

iv) Les programmes de discrimination positive

De 2020 à 2023, CNAAS a mis en place une réduction de 10% sur les primes d'assurance pour les groupements de producteurs composés exclusivement de femmes. En 2024, cette mesure a été étendue à tous les groupements de producteurs ayant des femmes parmi leurs membres, ce qui permet de promouvoir une plus grande inclusion des femmes dans le secteur de l'assurance agricole.

En outre, le projet "Résilience", financé par le Canada, vise à soutenir 150 groupements de femmes dans le sud du Sénégal. La gestion de ce projet relève de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) dépendant de la CNAAS. Ce projet joue un rôle crucial dans le renforcement des capacités des femmes agricultrices, en leur fournissant un accès facilité à l'assurance agricole et en augmentant leur résilience face aux risques climatiques et économiques.

Bien que la CNAAS dispose de données sur le sexe des souscripteurs selon le type d'assurance, ces données ne sont pas désagrégées par âge. En effet, 60% des souscripteurs de la CNAAS proviennent des banques et des institutions de microfinance qui ne transmettent pas les informations sur l'âge des assurés à la CNAAS. Cela limite la capacité de la CNAAS à analyser et à répondre aux besoins spécifiques des jeunes agriculteurs.

Pour garantir l'inclusion des femmes et des jeunes dans les programmes d'assurance agricole au Sénégal, il est essentiel de prendre en compte leurs besoins spécifiques, de leur offrir un accès facile aux services financiers, de renforcer leurs capacités et de les impliquer activement dans les processus décisionnels.

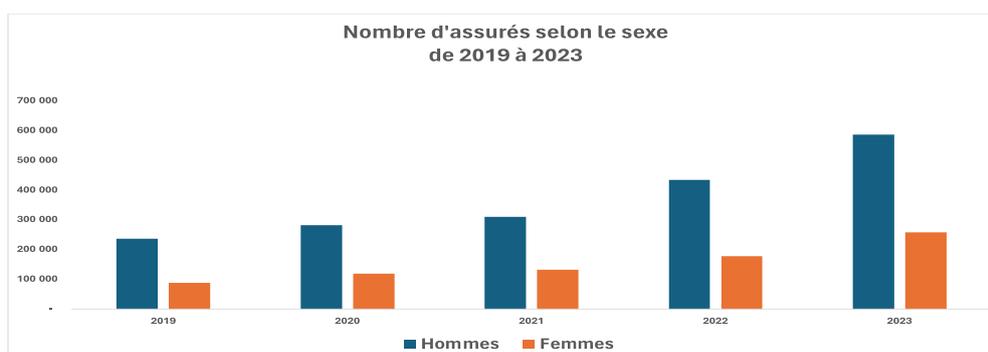


Figure 7: Nombre d'assurés au Sénégal selon le sexe de 2019 à 2023 (Source CNAAS)

v) **prise en compte des informations météorologiques par les producteurs**

L'utilisation des informations météorologiques par les agriculteurs est cruciale pour gérer les risques liés aux conditions climatiques. Grâce à des services comme la plateforme MétéoMbay du projet Feed the Future Naatal Mbay, les agriculteurs reçoivent des alertes par SMS fournissant des relevés pluviométriques en temps réel ainsi que des prévisions météorologiques spécifiques à leur zone. Cette information leur permet de planifier leurs activités agricoles, comme les dates de semis et de désherbage, en fonction des conditions météorologiques.

« Pour les agriculteurs ayant souscrit à une assurance agricole, les données météorologiques peuvent déterminer leur éligibilité à une indemnisation en cas de mauvaises récoltes »

De plus, pour les agriculteurs ayant souscrit à une assurance agricole, ces données météorologiques peuvent déterminer leur éligibilité à une indemnisation en cas de mauvaises récoltes. Le système utilise des pluviomètres pour mesurer les précipitations, et les données sont transmises instantanément aux agriculteurs par SMS. Le projet Naatal Mbay avait collaboré avec l'ANACIM et la DRDR pour établir un système de diffusion de prévisions saisonnières et hebdomadaires, ainsi que des fiches d'information sur les actions de réponse climatique pour chaque chaîne de valeur.

Des formations ont également été dispensées aux agriculteurs sur les méthodes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que sur l'utilisation des prévisions climatiques et de l'assurance agricole indiciaire. Ces échanges ont permis de partager des connaissances locales et des compétences traditionnelles en matière de climat, ainsi que des stratégies de culture optimales utilisant les prévisions climatiques.

IV.6. Les défis que fait face l'assurance agricole

Malgré ses succès, l'assurance agricole a encore plusieurs défis à surmonter avant d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés par la LOASP et de toucher la majorité de la population paysanne.

i) **Accès à l'information sur les produits d'assurance de la CNAAS**

Les agriculteurs qui ont accès à des informations claires et précises sur les produits d'assurance agricole sont plus susceptibles de les comprendre et de les apprécier. Les producteurs au Nord ont prouvé pour une démarche participative et inclusive dans les prises de décision.

Un exemple cité est que la CNAAS aurait modifié les échéances du calendrier agricole sans au préalable consulter les producteurs et les banques.

Les OP sont aussi unanimes sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer les campagnes de sensibilisation (émissions radios, spots, flyers, ateliers de formation, bouche à oreille, ...). Ils souhaitent également être accompagnés dans la dissémination des produits agricoles auprès de leurs membres.

« Les producteurs et les banques n'auraient pas été impliqués sur certaines décisions prises par la CNAAS notamment sur la modification des délais du calendrier culturel ». Mais la CNAAS estime que cette décision avait été prise avec l'avis des experts en la matière et que les parties prenantes ont été informées.

ii) **l'accès aux financements de l'assurance agricole**

Si les primes sont abordables et adaptées aux revenus des agriculteurs, ces derniers seront plus enclins à souscrire à ces produits.

La prime d'assurance de 50% est jugée élevée par les petits producteurs.

U-IMCEC, CMS

Le regroupement de l'assurance agricole avec le crédit vise à surmonter les contraintes de liquidité en payant la prime d'assurance au début de la saison des pluies et à réduire le risque de défaillance en utilisant les paiements

pour rembourser les prêts. La CNAAS travaille dans ce sens avec des institutions de microfinance et des organisations paysannes pour vendre des assurances indexées aux agriculteurs par le biais de leurs canaux préexistants.

iii) Déficit de personnel

Les acteurs ont décriés le déficit de personnel de la CNAAS sur le terrain avec seulement 57 agents dont chaque agent couvre plusieurs zones à la fois. Un défi majeur que doit relever la CNAAS est le recrutement d'experts en assurance ou en actionnariat qui permettra de surmonter certaines lacunes constatées dans la chaîne d'offre de produits agricole.

« Un seul conseiller agricole peut couvrir jusqu'à 5000 Ha. Cette surcharge de travail sans moyens conséquents ne lui permet pas de faire les constats convenablement »

Fédération des Périmètres Autogérés

Dans la région nord du Sénégal, les conseillers agricoles de la SAED mandatés par la CNAAS font face à des problèmes liés à leur charge de travail.

Pour améliorer cette

« Réduire la prime d'assurance pour les petits producteurs au Sénégal est une mesure importante qui encourage une plus large adhésion à l'assurance agricole et garantit une protection financière adéquate »

Crédit Mutuel du Sénégal

situation, les producteurs suggèrent de mettre à leur disposition les ressources nécessaires, comme des véhicules et du carburant, pour faciliter leurs déplacements sur le terrain. Il est également nécessaire de réduire leur surcharge de travail en engageant éventuellement du personnel supplémentaire.

Il est important de fournir une formation adéquate aux conseillers agricoles pour qu'ils puissent mener leurs enquêtes de manière précise et efficace, et d'assurer une supervision régulière pour maintenir la qualité des enquêtes réalisées.

iv) Faiblesse de la dotation reçue de l'Etat

C'est une dotation de 500.0000 millions par année qui est allouée au ministère de l'agriculture pour l'assurance agricole alors qu'elle devait être à 1 milliard 500 millions d FCFA. Au regard de la croissance de ce secteur cette dotation s'avère insuffisante. La Direction des Assurances (DA) ainsi que les réseaux de producteurs doivent porter ce plaidoyer afin que l'Etat puisse augmenter la dotation et la mettre à la disposition de la CNAAS pour lui permettre de fonctionner convenablement.

v) Confiance aux assureurs

La développement du secteur de l'assurance peut également dépendre de la confiance que les agriculteurs ont envers les assureurs. Les pratiques commerciales équitables, la transparence et la réactivité aux besoins des agriculteurs sont des facteurs importants à cet égard.

Consulté, le CMS recommande que la CNAAS se rapproche davantage des producteurs et surtout à partager les informations utiles y compris les procès-verbaux de constat avec les réseaux de producteurs.

« les producteurs demandent pour une grande transparence et veulent accéder aux procès-verbaux de constat en cas de sinistre »

Les constats diffèrent souvent de la déclaration de sinistre, ce qui entraîne de nombreuses incompréhensions. Les indemnités sont versées aux présidents des réseaux agricoles qui ne partagent pas toujours les documents reçus de la CNAAS avec leurs membres. Ainsi, les producteurs ne peuvent pas vérifier si le montant de l'indemnisation correspond à ce qu'ils ont reçu. De plus, les conseillers agricoles

n'ont pas de méthodes scientifiques pour mesurer le niveau de dommages dans les champs ; ils se basent simplement sur des observations visuelles.

Cependant, il faudra noter que c'est la banque qui est le souscripteur de l'assurance auprès de la CNAAS, et l'OP étant le bénéficiaire de l'indemnisation. Donc le contrat de souscription concerne la banque ou l'IMF et la CNAAS même si l'OP en est le bénéficiaire.

vi) Expériences antérieures et niveau de satisfaction

Les agriculteurs qui ont déjà souscrit à une assurance agricole et ont fait l'expérience des processus de réclamation peuvent avoir une perception plus ou moins positive des produits d'assurance, surtout s'ils ont reçu des indemnités en cas de pertes (IPAR, 2019).

Pour davantage inciter de nouveaux souscripteurs, les réseaux de producteurs suggèrent l'organisation des réunions bilan et de distribution des indemnités auprès des producteurs à la base membres des réseaux. Cette approche vise à rendre les processus plus accessibles et transparents pour les agriculteurs, en leur permettant de participer activement aux discussions et de recevoir leurs indemnités plus facilement.

Cependant, la mise en œuvre de ces rencontres nécessite une gouvernance efficace et participative pour assurer que les réunions soient organisées de manière régulière et que les informations pertinentes soient communiquées à tous les membres.

« Les agriculteurs ayant déjà subi des pertes importantes à cause de conditions météorologiques imprévues sont plus enclins à considérer l'assurance agricole comme une nécessité »

Crédit Mutuel du Sénégal

vii) facteurs limitant la souscription à l'assurance agricole et contraintes liées à l'indemnisation

L'expansion des systèmes d'assurance agricole au Sénégal, doit tenir compte des particularités de chaque zone de culture, telles que le climat, les conditions sociales et économiques.

Des freins tels que le manque de sensibilisation, les coûts relatifs à la prime jugés élevés, la complexité des procédures, le manque de confiance, les Ressources financières limitées, barrières socio religieuses et les retards dans les processus d'indemnisation peuvent limiter la souscription à l'assurance agricole et entraver l'efficacité de son indemnisation en cas de survenance de risques climatiques (figure 10).

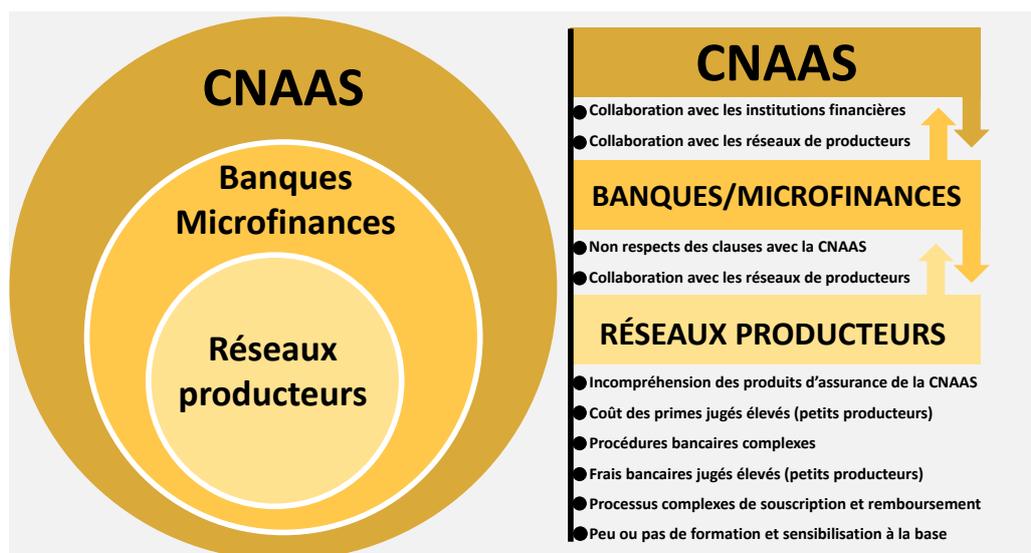


Figure 8: Facteurs limitants la souscription à l'assurance au Sénégal

L'adaptation des produits d'assurance aux divers besoins des agriculteurs doit également être considéré, en proposant des solutions flexibles et modulables. De plus, il est nécessaire de rendre ces

produits accessibles aux petits exploitants, souvent confrontés à des difficultés d'accès aux services financiers. Pour atteindre ces objectifs, une sensibilisation accrue et une collaboration entre différents acteurs, notamment les gouvernements, les institutions financières et les organisations agricoles, sont indispensables.

IV.7. Récapitulatif des forces/limitations des produits d'assurance agricole

Lors des ateliers d'évaluation des produits d'assurance organisés par la CNAAS appuyée par DM, les acteurs ont formulés un certain nombre de limites mais aussi les forces relatives à chaque type de produit. Ces forces et ces limites sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 7: forces et limites des produits d'assurance

Produits d'assurance agricole de la CNAAS	Forces	Limites
<p>L'assurance pertes récoltes du riz de la Vallée</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Assurance agricole perçue comme outil pour réduire le risque d'investissement (IMF, autofinancement) · Durabilité de la chaîne de valeur riz · Centralisation des contrats au niveau des banques · Indemnisation systématique des sinistrés · Les états d'indemnisation sont considérés comme une partie du remboursement du crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> · Difficultés à identifier correctement les surfaces assurées ; · Manque d'outils harmonisés pour évaluer les pertes réelles, le constat se faisant à l'œil; · Non diligence des services techniques qui doivent appuyer la CNAAS ; · Non disponibilité des contrats au niveau de la SAED · Dépassement des Délais d'indemnisation · Faible subvention des produits d'assurance par l'état.
<p>Assurance mortalité du bétail</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurisation et modernisation du secteur de l'élevage · Permettre une prise en charge de l'hygiène et la prophylaxie · Permettre l'identification du cheptel grâce aux puces électroniques · Diminution des pertes économique et financière · Augmentation des productions · Faciliter l'accès au crédit (augmenter la crédibilité au niveau des institutions financières et partenaires techniques) · Existence de partenariat d'appui à la promotion et vulgarisation de l'assurance · Atténuation du préjudice subi · Facilite le redémarrage et la continuité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> · Faible communication et sensibilisations sur les produits d'assurance bétail · Barrières sociologique qui rend contraignant l'identification du bétail · Faible niveau de proximité de la CNAAS du à un déficit de personnel · Inaccessibilité et indisponibilité de certains services vétérinaires assermentés · La non prise en compte du vol de bétail dans les risques couverts pour certains types d'éleveurs · Non prise en charge de l'évolution de la valeur de l'animal · Méconnaissance du produit par la plupart des éleveurs · Lenteurs observées sur les délais d'indemnisation

Produits d'assurance agricole de la CNAAS	Forces	Limites
<ul style="list-style-type: none"> Assurance indicielle hybride 	<ul style="list-style-type: none"> Couverture plus étendue des risques Existence de partenariat entre les banques et institutions de microfinance sur l'assurance Paiement de l'indemnisation malgré les retards Paiement de commissions Organisation d'ateliers bilan à la fin de chaque Campagne 	<ul style="list-style-type: none"> Déficit de formation, de sensibilisations et de communication Méfiance de certains producteurs à l'assurance et barrières socio-religieuses Insuffisance de pluviomètres automatiques Retard dans la mise en place des crédits par les banques ce qui se répercute sur la souscription à l'assurance Lenteurs dans le paiement des indemnisations
<ul style="list-style-type: none"> L'assurance Horticulture 	<ul style="list-style-type: none"> Facilite l'accès au crédit Augmentation des superficies cultivées Effectivité des indemnisations malgré les retards Disponibilité d'un point focal de la CNAAS à Kolda Bonne collaboration avec les projets/programmes Mise en place de l'indice rendement Rapproche les Institutions financières et les OP Niveau de responsabilité élevé de l'organisation paysanne par rapport à l'environnement à travers la sécurisation de sa parcelle Bon maillage des pluviomètres automatiques utilisés pour l'assurance indicielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Retard sur les informations du coût de la police d'assurance Manque d'information sur les modes (coûts) de paiement à l'hectare Faible accessibilité aux produits d'assurance par les horticulteurs Déficit de sensibilisation et de formation sur les produits d'assurance Insuffisance du personnel de la CNAAS au niveau des régions comme à Ziguinchor (le point focal étant à Kolda)

V. ENSEIGNEMENTS

A l'issue de l'analyse des résultats de l'étude, un certain nombre de leçons ont été tirés, il s'agit :

- ❖ **Les polices d'assurance couvrent les montants investis par des producteurs – pas la valeur des rendements potentiels. Cette distinction n'est pas toujours bien comprise par les souscripteurs. C'est une assurance de l'investissement, et pas du revenu.**

La compagnie d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS) propose des contrats d'assurance destinés à couvrir les dépenses et les investissements engagés par les agriculteurs lors de leurs achats. Contrairement à ce que certains peuvent penser, ces contrats ne garantissent généralement pas les revenus attendus ou la valeur des rendements potentiels. Ils ont plutôt pour objectif de protéger les

agriculteurs contre les pertes financières causées par des conditions météorologiques défavorables, des catastrophes naturelles, des maladies des cultures ou d'autres événements imprévus qui pourraient compromettre leur récolte.

Lors des ateliers d'évaluation, les réseaux de producteurs ont suggéré d'améliorer la prise en compte de cette perte de revenus. Il est donc essentiel que les agriculteurs comprennent parfaitement les termes et conditions de leur contrat d'assurance ainsi que les types de couverture offerts, afin de s'assurer qu'ils sont adéquatement protégés contre les risques pouvant affecter leurs activités.

❖ **L'assurance agricole ne représente toujours pas une nécessité pour les producteurs les plus vulnérables (qui ne visent pas à commercialiser leurs récoltes) ni pour se protéger contre les conséquences d'un échec de production à grande échelle**

Malgré une hausse du nombre de producteurs assurés depuis 2012, seulement 6,3% des producteurs ont souscrit à une assurance agricole. Ainsi, l'assurance agricole ne constitue pas toujours une stratégie adéquate pour protéger les producteurs les plus vulnérables, en particulier ceux qui ne visent pas à commercialiser leurs récoltes ou qui pourraient être confrontés à des échecs de production à grande échelle.

Lors des ateliers d'évaluation, malgré la subvention de 50% consentie par l'État, les primes d'assurance agricole sont jugées prohibitives pour les petits producteurs. Cela limite leur capacité à souscrire à une assurance pour se protéger contre les risques agricoles. Malgré les efforts de couvertures pour l'assurance indicielle, des limites ont été soulignées par les participants.

❖ **La productivité et la durabilité du secteur de l'assurance agricole dépendent dans une large mesure de la confiance et de la coopération : la transparence et la gestion responsable doivent être à l'ordre du jour au niveau organisationnel et l'engagement à contracter de bonne foi au niveau individuel**

La CNAAS, les partenaires financiers et les OP doivent être davantage transparents dans leurs opérations, politiques et pratiques pour renforcer la confiance mutuelle et promouvoir des relations durables avec les assureurs. Cela implique de mettre à la disposition des réseaux de producteurs des informations claires sur les produits d'assurance, les conditions de couverture, les primes et les procédures de demande d'indemnisation et aussi informer les producteurs sur le niveau d'indemnisation par les souscripteurs

❖ **En incluant l'assurance dans leurs produits de prêt, les banques et les IMF ont joué un rôle de catalyseur dans l'augmentation du nombre de personnes assurées, même si les agriculteurs n'ont pas toujours été suffisamment informés des termes et conditions des polices d'assurance.**

L'intégration de l'assurance agricole dans les produits de crédit a facilité l'accès à l'assurance pour les agriculteurs. Ils peuvent désormais souscrire à une assurance en même temps qu'ils demandent un prêt agricole, éliminant ainsi les obstacles financiers à la souscription d'une assurance. Cela a permis d'élargir la couverture aux agriculteurs qui n'avaient pas envisagé cette option auparavant. Cette intégration a également renforcé la confiance entre les agriculteurs et les institutions financières.

Cependant, il y a encore des défis à relever, notamment en ce qui concerne la compréhension des critères d'indemnisation et les procédures de demande d'indemnisation. Le manque d'informations peut entraîner des malentendus et une perte de confiance chez les agriculteurs.

❖ **Les réseaux de producteurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement de relations d'affaires avec les banques/IMFs et/ou la CNAAS – mais pour gérer les attentes de leurs membres, les RPs doivent mieux faciliter la communication et la transparence sur le partage interne de l'information.**

Les réseaux de producteurs jouent un rôle crucial dans la chaîne de responsabilité des assurances agricoles en facilitant l'accès à l'information et en traitant les plaintes de leurs membres. Elles doivent

fournir à leurs membres des informations sur les produits d'assurance de la CNAAS, les conditions de souscription, les procédures d'indemnisation et les droits des assurés.

De plus, ils peuvent jouer le rôle de médiateur entre les agriculteurs et les assureurs, négociant ainsi des contrats de crédit ou d'assurance de groupe plus avantageux et mieux adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs. La transparence dans la gestion des sinistres au sein de ces réseaux renforce la confiance des membres. Grâce à leur poids et à leur relation avec les institutions financières, les coopératives agricoles peuvent garantir une couverture adéquate et avantageuse pour leurs membres.

❖ **Le gouvernement Sénégalais a joué un rôle essentiel dans l'établissement et le développement du secteur – mais la nature de l'appui doit aussi évoluer avec la croissance du secteur.**

La subvention de 50% sur les primes payées a certainement contribué à réduire les barrières à l'entrée pour les souscripteurs de l'assurance agricole au Sénégal, représentant ainsi un co-investissement clair et transparent de la part du gouvernement. Cela a permis d'encourager davantage d'agriculteurs à souscrire à une assurance agricole, renforçant ainsi la résilience du secteur agricole face aux risques.

Cependant, il est vrai que le taux de subvention pourrait être augmenté pour mieux soutenir les agriculteurs. Par exemple, au Maroc, où la subvention atteint 90%, cela démontre une volonté plus forte de soutien gouvernemental à l'égard de l'assurance agricole. Bien que les subventions au Sénégal représentent une infime partie comparée au montant alloué par le gouvernement pour les engrais, il est important de reconnaître que l'assurance agricole joue également un rôle crucial dans la protection des agriculteurs contre les risques liés à la production agricole. Mais aussi et surtout l'état doit s'engager à payer les subventions à temps pour permettre à la CNAAS de payer ses indemnisations.

❖ **Les femmes et les jeunes ont des besoins spécifiques en termes d'assurance agricole, mais les données désagrégées par genre et par âge sont insuffisantes**

La CNAAS dispose de données sur le sexe des abonnés (36 % de femmes en 2023), mais les données sur l'âge sont moins précises en raison d'incohérences dans la collecte des données et du seuil de qualification pour définir un jeune.

En collaboration avec les réseaux de producteurs qui disposent d'informations sur leurs membres, la CNAAS pourra collecter des données ventilées par sexe et par âge afin de mieux comprendre les besoins spécifiques des femmes et des jeunes en matière d'assurance agricole.

La CNAAS peut également modifier les formulaires de collecte de données pour inclure des questions sur le sexe et l'âge des assurés, ainsi que des mécanismes permettant d'assurer la qualité et la cohérence des données.

❖ **Les produits d'assurance agricole de la CNAAS sont diversifiés et reflètent les besoins spécifiques des chaînes de valeur, les modes de production et les zones agro-écologiques**

La CNAAS met à la disposition des producteurs une gamme très diversifiée de produits d'assurance agricoles d'assurance qui reflète les besoins spécifiques des chaînes de valeur, les modes de production et les zones agroécologiques. En proposant des produits spécifiques adaptés à chaque chaîne de valeur, la CNAAS répond désormais aux besoins des producteurs. Au nord comme au Sud, il existe des produits d'assurance agricoles spécifiques au système de production.

La CNAAS garantit ainsi une couverture appropriée selon les zones agroécologiques en tenant compte des risques spécifiques liés au climat, aux sols et aux autres facteurs environnementaux.

VI. RECOMMANDATIONS

Plusieurs mesures stratégiques doivent être prises en compte par les parties prenantes au Sénégal afin de permettre à l'assurance agricole d'impacter significativement les producteurs les plus vulnérables. Ces mesures s'appliquent autant à la CNAAS qu'à tous les acteurs qui l'accompagnent dans ce sens. Ces mesures sont le fruit des suggestions les plus fréquentes et des bonnes pratiques partagées par les personnes interrogées dans le cadre de cette étude et au travers des ateliers d'évaluation de la CNAAS au Nord dans la Vallée du Fleuve Sénégal et au Sud en zone casamançaise.

Principales mesures et orientations

Pour une assurance agricole répondant aux besoins des producteurs les plus vulnérables au Sénégal, il est crucial d'encourager la collaboration entre la CNAAS et les autres acteurs : étatiques, les institutions financières, les ONG et les producteurs. Ces derniers doivent être activement impliqués dans la prise de décision concernant les produits d'assurance, avec des options flexibles adaptées à leurs besoins spécifiques. Des programmes de sensibilisation et de formation sont nécessaires pour informer les producteurs sur les avantages de l'assurance agricole. La diversification des produits d'assurance pour couvrir divers risques agricoles est essentielle. La digitalisation des processus de souscription et de gestion des réclamations peut rendre l'assurance plus accessible. Enfin, il est important de plaider en faveur des subventions et de soutien financier pour aider les petits producteurs à accéder à l'assurance agricole et renforcer leur résilience.

▪ PLAIDOYER POUR LA PRIME ET LA DOTATION	Faire le plaidoyer auprès de l'état pour davantage réduire la prime d'assurance, augmenter la dotation et la décaisser à temps pour permettre à la CNAAS de fonctionner efficacement.
▪ PLUS DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS	Nouer des partenariats avec d'autres acteurs tels que la société civile, le privé les autres sociétés d'assurance et de courtage pour faire face aux défis de l'assurance agricole souvent jugés complexes
▪ ELARGISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRODUITS	Diversifier davantage les produits agricoles de la CNAAS pour répondre aux besoins des producteurs les plus vulnérables
▪ SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION	Renforcer la sensibilisation et la communication en s'appuyant sur des outils et canaux appropriés

❖ PLAIDOYER POUR LA PRIME ET LA DOTATION

RECOMMANDATIONS	Niveau de priorité (1, 2 ou 3)	Responsable(s)	Échéances
PORTER LE PLAIDOYER AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR UN SUPPORT INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE AFIN DE REDUIRE LA PRIME MAIS AUSSI D'AUGMENTER LA DOTATION			
<p>Porter le plaidoyer pour l'augmentation et le paiement de la dotation de la subvention de l'État du Sénégal : La dotation allouée au ministère de l'agriculture pour l'assurance agricole est jugée insuffisante (500 millions de FCFA par an contre une demande de 1,5 milliard de FCFA). Il est proposé de porter ce plaidoyer aux plus hautes autorités pour augmenter cette allocation et assurer le paiement à temps pour permettre à la CNAAS fonctionner efficacement et de soutenir adéquatement les agriculteurs.</p>	1	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux de Producteurs (OP) - Projets/programmes - Médiateur - CNAAS 	2024
<p>Soutenir la mise en place de stratégies, de cadres réglementaires et de politiques étatiques qui favorisent le développement de l'assurance agricole. Cela pourrait inclure des incitations fiscales, des régulations favorables et des cadres de soutien pour la CNAAS et compagnies d'assurance opérant dans le secteur agricole.</p>	1	ETAT	2024
<p>Réduire les primes et accessibilité financière : Étant donné les préoccupations concernant le coût élevé des primes, il serait judicieux de mener des études supplémentaires pour évaluer les possibilités de réduction des primes, peut-être par le biais de subventions ciblées ou de mécanismes d'assurance innovants adaptés aux agriculteurs à faibles revenus.</p>	1	<ul style="list-style-type: none"> -ETAT (direction des assurances) -CNAAS 	2025
<p>Renforcer les ressources humaines et matérielles de la CNAAS et ouverture de nouvelles succursales : renforcement des capacités de la CNAAS en termes de personnel et de matériel, ainsi que pour l'ouverture de nouvelles succursales dans les régions au Sud pour améliorer l'accessibilité des services d'assuran</p>	1	<ul style="list-style-type: none"> -ETAT -CNAAS 	2025
<p>Arrimer l'assurance agricole à la subvention des intrants agricoles au Sénégal et penser à d'autres formes de couplage: Proposition d'alignement de l'assurance agricole et les programmes de subvention des intrants agricoles, en intégrant par exemple des incitations à l'assurance dans les programmes de subvention des semences, des engrais et des pesticides au Sénégal. Il est aussi proposé d'explorer d'autres formes de couplage comme la protection sociale/assurance ou la couverture maladie/assurance agricole pour élargir davantage la base d'assurés ;</p>	2	<ul style="list-style-type: none"> -ETAT -CNAAS 	2025

❖ PLUS DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS

RECOMMANDATIONS	Niveau de priorité (1, 2 ou 3)	Responsable(s)	Échéances
REPENSER LE PARTENARIAT ENTRE LA CNAAS ET LES AUTRES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PROCESSUS D'ASSURANCE AGRICOLE			
Rechercher d'autres mécanismes de subvention et de partenariat : chercher à impliquer potentiellement le secteur privé ou d'autres partenaires, pour compléter la subvention étatique actuelle. La mutuelle d'assurance agricole du Sénégal logée à la SONAM (seule habilité avec la CNAAS à faire de l'assurance agricole au Sénégal sur les 29 sociétés d'assurance existants), se dit favorable pour accompagner la CNAAS à combler les gaps de l'assurance agricole qui est assez complexe.	I	CNAAS Projets/programme	2024
Réviser les protocoles de partenariat entre les acteurs : Il est nécessaire de revoir, clarifier et de simplifier les protocoles de partenariat entre les banques, les OP et la CNAAS (Caisse Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal) ; entre la CNAAS et ses bras techniques (SODAGRI, SAED, Vétérinaires). Cela pourrait inclure des directives claires sur le partage d'informations, les responsabilités et les incitations financières pour encourager l'intégration de l'assurance agricole dans les crédits agricoles.	I	CNAAS RP IMFs Services techniques de l'assurance	2024
Réintégrer les sociétés de courtage dans le processus agricole pour améliorer la communication, la sensibilisation et l'accompagnement des petits producteurs.	I	CNAAS Médiateur Sociétés de courtage	2024
Mettre en place une société privée d'encadrement des producteurs pour régler les nombreux défis de l'assurance :	3	CNAAS Secteur privé	2026
Prendre l'engagement avec le médiateur financier : la CNAAS et d'autres parties prenantes du secteur de l'assurance agricole s'engagent activement avec le médiateur financier pour résoudre les litiges potentiels de manière rapide et équitable, renforçant ainsi la confiance des agriculteurs dans le système d'assurance. Il faut aussi l'organisation de rencontres de médiation avec les acteurs tous les 6 mois avec les médiateurs, les banques et IMFs, les OP, la CNAAS et assimilés.	I	Médiateur Parties prenantes assurance	2024

❖ ELARGISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRODUITS

RECOMMANDATIONS	Niveau de priorité (1, 2 ou 3)	Responsable(s)	Échéances
ELARGIR ET DIVERSIFIER DAVANTAGE LES PRODUITS AGRICOLES DE LA CNAAS POUR MIEUX FAIRE FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES ET AUTRES RISQUES			
Proposer des solutions durables pour les oiseaux ravageurs : Pour la vallée, la principale contrainte pour le riz constitue les oiseaux ravageurs. Si l'état parvenait à trouver des solutions pour les oiseaux, les	2	CNAAS RP	2025

producteurs seraient plus résilients face à ce risque. La CNAAS n'assurent plus les producteurs évoluant dans des zones proches de parcs (dioudj par exemple) car le risque se dit certain ;			
Proposer d'autres produits adaptés au besoins des producteurs : Les producteurs demandent à ce que la CNAAS puisse proposer des produits d'assurance flexibles qui répondent aux besoins spécifiques des petits producteurs, notamment pour les cultures comme le riz (pépinière), la tomate (rosée), l'oignon (stockage), et l'élevage (maladies) ; intégrer aussi des éléments tels que la phase de pépinière, la protection contre les oiseaux ravageurs ou migrateurs, les animaux errants, les criquets pelerins, et les feux de brousse. Il faudrait également élargir la garantie pour couvrir les risques post-récolte, en mettant l'accent sur les normes de stockage pour assurer la qualité des récoltes assurées	2	CNAAS	2025
Indemniser sur la base de la valeur des rendements potentiels et de la croissance du bétail : Les indemnisations doivent tenir compte non seulement des pertes réelles, mais également des pertes potentielles en termes de rendements agricoles et de croissance du bétail, ainsi que des avortements, pour refléter pleinement les dommages subis par les agriculteurs. Des mécanismes peuvent être développés pour prendre en compte l'évolution de l'animal par exemple. Elle doit aussi couvrir les investissements réalisés pour le bétail, tels que les enclos, les poulaillers et autres infrastructures, afin de protéger les agriculteurs contre les pertes financières liées à ces investissements en cas de sinistre.	3	CNAAS	2026
Une plus grande inclusion des jeunes et des femmes : une recommandation importante est de travailler sur un système de suivi intégrant la désagrégation genre & inclusion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables à tous les partenaires pour ne laisser personne en rade.	1	CNAAS Projets/programmes	2024

❖ SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION

RECOMMANDATIONS	Niveau de priorité (1, 2 ou 3)	Responsable(s)	Échéances
RENFORCER LA SENSIBILISATION, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION EN S'APPUYANT SUR DES OUTILS ET CANAUX APPROPRIÉS			
Organiser de rencontres et de dialogues appropriés afin de mieux connaître l'assurance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres tripartites entre les banques, la CNAAS et les producteurs. Elles offrent une plateforme pour discuter des besoins financiers des producteurs agricoles, des options d'assurance disponibles et des mécanismes de financement adaptés au secteur agricole. ○ Poursuivre et intensifier le dialogue continu et participatif avec les parties prenantes, impliquant divers acteurs tels que les représentants gouvernementaux, la société civile, les assureurs et les organisations de développement. Cela permettra 	2	CNAAS IMFs Projet/programme	2025

<p>d'identifier des solutions novatrices et de promouvoir une souveraineté alimentaire accrue</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rendre systématiques les rencontres comme le dialogue national sur l'assurance agricole, en réintégrant les séances de débriefing et les ateliers zonaux qui étaient efficaces mais qui ont été interrompus. 			
<p>Organiser des séances de formation pour les acteurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des programmes de formation sur la gestion des risques agricoles et sur l'utilisation des produits d'assurance, adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs. ○ Organiser des sessions de formation directe pour les agriculteurs dans les zones rurales, en utilisant des exemples concrets et des témoignages d'agriculteurs bénéficiaires. ○ Renforcer les sessions de formation au profit des chargés de clientèle des institutions financières (IF) partenaires) pour pallier aux défis de sensibilisation car lesdites IF disposent des ressources humaines pour atteindre un plus grand nombre; 	2	<p>CNAAS</p> <p>IMFs</p> <p>Projets/programmes</p>	2025
<p>Améliorer la réactivité et la présence locale pour la diffusion de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le nombre d'agents de terrain de la CNAAS pour améliorer la gestion des risques et la communication avec les agriculteurs ; ○ Concertations avec les services déconcentrés de l'État : Travailler en synergie avec les directions régionales du développement rural (DRDR) et les services départementaux du développement rural (SDDR) pour faciliter l'accès à l'information. ○ Travailler en synergie avec L'ANACIM qui organise à chaque début de campagne des ateliers de sensibilisation ; ○ Mettre sur pied des comités de démultiplication de l'information et des comités locaux de suivi de l'assurance agricole : La CNAAS avec l'appui de Dooleel Mbay doit impliquer les acteurs locaux dans le suivi et la gestion de l'assurance agricole à travers des comités locaux, favorisant ainsi la participation des agriculteurs dans le processus de prise de décision. ○ Intensifier les campagnes de sensibilisation à travers divers canaux tels que les médias traditionnels (radio, télévision), les supports de communication visuelle et les réseaux sociaux. ○ Décentraliser les réunions et la distribution des indemnités : Organiser les réunions de bilan et la distribution des indemnités au niveau local pour faciliter l'accès des agriculteurs à l'assurance agricole et renforcer leur engagement envers le programme 	2	<p>CNAAS</p> <p>IMFs</p> <p>Projets/programmes</p>	2025

<p>Utilisation de la technologie et de la digitalisation pour mieux communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un call center dédié pour faciliter la remontée d'informations, la gestion des réclamations et la communication générale ○ Digitaliser les procédures de souscription et d'indemnisation pour une plus grande efficacité et une meilleure traçabilité des demandes d'assurance. ○ Collaborer avec les banques pour organiser des missions conjointes de sensibilisation, en utilisant des technologies comme le SMS banking pour atteindre un plus large public. ○ Mettre en place un numéro vert gratuit pour faciliter les déclarations de sinistres par les agriculteurs, améliorant ainsi la réactivité et la qualité du service client de la CNAAS. 	I	<p>CNAAS</p> <p>IMFs</p> <p>Projets/programmes</p>	2024
--	---	--	------

VII. CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES

Cette étude a permis de recueillir des informations et des preuves sur les pratiques et les opportunités présentées par l'assurance agricole, ainsi que son impact sur le renforcement des capacités de résilience des petits producteurs. Elle a en effet pu fournir des informations précieuses sur les pratiques actuelles en matière d'assurance agricole, ainsi que sur les opportunités qu'elle offre aux petits producteurs dans les zones couvertes par le projet Dooleel Mbay. En recueillant ces données tangibles sur les expériences des agriculteurs avec l'assurance agricole, l'étude visait ainsi à informer sur les stratégies à considérer pour optimiser les interventions du projet dans le domaine de l'assurance agricole. Il permettra en effet de susciter un dialogue entre les différentes parties prenantes.

En mettant en lumière les pratiques et les impacts de l'assurance agricole, l'étude peut servir de point de départ pour un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes du secteur de l'assurance agricole au Sénégal. Cela va inclure les décideurs, IPAR, ASPRODEB, les institutions financières, la CNAAS, les réseaux de producteurs, les services techniques, les ONG, les projets et programmes qui appuient la CNAAS. Un tel dialogue est essentiel pour identifier les lacunes, explorer de nouvelles opportunités et élaborer des stratégies pour améliorer l'accès et l'efficacité de l'assurance agricole pour les petits producteurs.

Cette étude constitue une étape importante dans la compréhension de l'assurance agricole et de son potentiel pour renforcer la résilience des petits producteurs. En utilisant les informations et les évidences recueillies, les parties prenantes peuvent travailler ensemble pour développer des solutions plus efficaces et inclusives qui répondent aux besoins spécifiques des agriculteurs et contribuent à la durabilité des chaînes de valeur agricoles soutenues par le projet Dooleel Mbay.

BIBLIOGRAPHIE

1. Agricultural insurance for smallholder farmers Digital innovations for scale, Note information, GSMA 2020.
2. Assurance agricole et paiement digital Défis de la dématérialisation des paiements en zones rurales au Sénégal, Rapport CNAAS 2021
3. C. M. Sourang et M.M. A. Syll. Études de cas Fao/IPAR sur les instruments intelligents de politique publique, Sénégal : Assurance Agricole indexée sur le climat, 2021
4. Cadrage Socioéconomique des Interventions du Projet Croissance Economique de l'USAID en zone pluviale : Appréciation participative des activités à l'échelle des ménages et groupements de producteurs RAPPORT FINAL SUR LE MAIS, Development Consulting & Engineering Group"2012.
5. Capitalisation de l'assurance agricole du projet Naatal MBay, Note de capitalisation IPAR et RTI, 2019
6. Capitalisation de la contractualisation du projet Naatal MBay, Note de capitalisation IPAR et RTI, 2019
7. Capitalisation des réseaux de producteurs du projet Naatal MBay, Note de capitalisation IPAR et RTI, 2019
8. Capitalisation du crédit-bail du projet Naatal MBay, Note de capitalisation IPAR et RTI, 2019
9. Capitalisation du financement intégré du projet Naatal MBay, Note de capitalisation IPAR et RTI, 2019
10. Étude de la situation de référence - projet Dooleel Mbay RTI International, 2023
11. Mame Mor A. Syll, Cheikh Faye, Ousmane Pouye et Mouhamadou Fadiga. Perception des éleveurs pastoraux sur l'assurance indicielle bétail au Sénégal, IPAR ET BRACED, 2019.
12. Mame Mor Anta Syll, Ahmadou Ly, Ibrahima Diouf, Lena Weingärtner, Samba Mbaye Bundling Weather Index Insurance and Credit in Senegal: A Formative Evaluation of Contributors and Constraints to Take-up, 3ie Thematic Window, 2017
13. Mame Mor Anta Syll, Diagnostic des initiatives sur l'Assurance Indicielle Bétail au Sénégal : Bilan et Enseignements, programme BRACED, 2019.
14. Marr, 2012 Marr, B., 2012. *Key Performance Indicators (KPI): The 75 Measures Every Manager Needs to Know*. s.l.:Pearson.
15. Rapport projet Feed the Future Senegal Nafuore Warsaaji, , 2021
16. Sandmark, 2013 Sandmark, T., 2013. *Social Performance Indicators for Microinsurance - A Handbook for Microinsurance Practitioners*, s.l.: ADA.
17. Wipf & Garand, 2010 ; Wipf, J. & Garand, D., 2010. *Performance Indicators for Microinsurance - A Handbook for Microinsurance Practitioners*, s.l.: ADA.